res, pour ses ouvriers ou employés victimes des inondations. Cette somme vient s'ajouter à celle de 20,000 francs, déjà mise par cette compagnie à la disposition de son personnel sinistré.

La Banque d'Italie vient de faire parvenir au gouverneur général de la Banque de France une somme de 25,000 francs pour contribuer à secourir les victimes des récentes inondations. A cet envoi, M. le commandeur Stringher, directeur général de la Banque d'Italie, a fait joindre 3,000 francs, montant d'une souscription à laquelle ont participé la direction générale de la Banque et les employés résidant à Rome.

Hier matin, dans la salle d'attente des 3es classes à la gare de Lyon, l'Œuvre des colonies de vacances a procédé à la distribution de trousseaux et de petits paniers aux enfants des sinistrés que l'œuvre envoie dans le Loiret.

Ces enfants, titulaires des cent bourses gratuites offertes aux sociétés de la Croix-Rouge par l'œuvre que préside Mme Frank-Puaux, 41, boulevard Ruspail, sont partis très heureux, et on ne savait quel était le spectacle le plus émouvant, de ces enfants dont la joie était radieuse, ou de leurs parents qui les regardaient s'éloigner, l'âme reconnaissante et les yeux en pleurs.

On nous communique la note suivante :

Afin de remédier au chômage auquel sont réduits depuis les inondations un nombre considérable d'ouvriers, il vient d'être créé à Paris une association centrale du travail. Son « bureau du travail » recevra toutes les offres d'emploi que les industriels et commerçants voudront bien lui fournir, puis les répartira entre les mairies des communes intéressées et les permanences des Croix-Rouge. Ces offres, par voie d'affichage et maintenant, seront portées à la connaissance des chômeurs, qui, munis d'une carte de contrôle, iront se présenter chez le patron.

Le comité de patronage de l'association est présidé par M. Léon Bourgeois, assisté des présidentes des trois sociétés de la Croix-Rouge, et de MM. Mézières, Paul Strauss, Gaston Menier, Paul Deschanel et Doumer, de Selves, préfet de la Seine; Saisset-Schneider, conseiller d'Etat; Cheramy, Mabilleau, etc. Le siège social de l'association est établi, 34, rue de Châteaudun. La fondatrice de l'association, Mme Henry de Jouvenel, en est la secrétaire générale. Un grand nombre de patrons ont déjà adhéré; l'industrie et le commerce trouvent là une occasion de rendre service à la population sinistrée, tout en s'efforçant de solutionner un problème difficile.

Dans les départements

On télégraphie de Sainte-Menehould que le vent souffle en tempête sur la région, accompagné de pluies torrentielles. L'Aisne inonde les parties avoisinant la ville, menaçant les bas quartiers.

Un violent orage a sévi hier sur la région d'Avesnes; d'abondantes chutes de pluie font déborder les rivières.

Nous avons annoncé qu'au barrage de Valcourt, lors de la grande crue de la Moselle, deux personnes avaient été noyées; le cadavre de l'éclusier Broquier fut retrouvé huit jours après; hier on a retrouvé à Liverdun le corps de son compagnon Louis Grux.

Les dommages causés par les inondations

A la liste des départements sinistrés que nous avons publiée, il faut ajouter la Sarthe, dont les dégâts sont évalués à 29,512 francs. Parmi les communes les plus éprouvées figurent le Mans, 16,801 francs; la Guierche, 2,400 francs; la Chartre-sur-le-Loir, 2,000 francs.

Dans le département de la Loire-Inférieure, une nouvelle évaluation porte à 180,000 francs le chiffre des dégâts, notamment 89,000 francs pour Nantes, 23,000 francs pour Ancenis, 35,000 francs pour Varades, 8,000 pour Anetz.

Jusqu'à présent, les départements dont nous avons reçu l'évaluation des dégâts sont les suivants : Ain, Ardennes, Aube, Belfort, Cher, Côte-d'Or, Doubs, Eure, Indre, Isère, Jura, Loire-Inférieure, Loiret, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure, Yonne.

Le total des pertes causées pour ces départements s'élève à 71,134,000 francs.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Vendredi 25 février. — La dépression que nous signalions hier sur les îles Britanniques s'est étendue vers l'est et le sud : le minimum barométrique principal (741 mm.) persiste près des îles Féroë; d'autres se trouvent sur le sud de l'Angleterre et le Danemark.

Des pressions supérieures à 765 mm. couvrent encore le bassin de la Méditerranée et s'étendent jusqu'aux Açores où l'on note 774 mm.

Le vent est fort ou très fort sur nos côtes de la Manche et de l'Océan, modéré d'entre nord et ouest sur celles de la Méditerranée.

La mer est grosse à la pointe du Cotentin, houleuse au pas de Calais et en Bretagne.

Les pluies de l'ouest de l'Europe s'étendent à l'Allemagne et à la Scandinavie.

En France, on a recueilli 14 mm. d'eau à Calais, 8 à Cherbourg, 3 à Brest, 4 Nantes et à Biarritz, 1 à Paris; il neige ce matin sur les Pyrénées.

La température a monté fortement dans nos régions de l'Ouest et au Nord.

On notait ce matin : —11° à Moscou, —1° à Gap, +5° à Dunkerque, 8° à Paris, 11° à Bordeaux, et dans les stations élevées, 0° au puy de Dôme et à l'Aigoual, —4° au pic du Midi.

En France, des pluies sont encore probables avec température moins élevée dans l'Ouest.

A Paris, hier, la température moyenne (5°4) a été supérieure de 1°4 à la normale (4°).

A la tour Eiffel, la vitesse du vent a atteint 116 kil. à l'heure le 24 à midi 45.

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

Le ciel demeure couvert ou très nuageux et des averses, fournissant de 2 à 4 mm. d'eau sur notre région, sont tombées hier de 3 h. 10 à 3 h. 35, et ce matin depuis 4 h. 5.

Les vents continuent à souffler avec force de sud-ouest à ouest.

La température est en hausse aujourd'hui; à 9 h., l'écart sur la veille atteint 5°7 et on ne note pas de minima inférieurs à 5°.

La pression barométrique, en baisse depuis minuit, accuse à midi 753 mm.

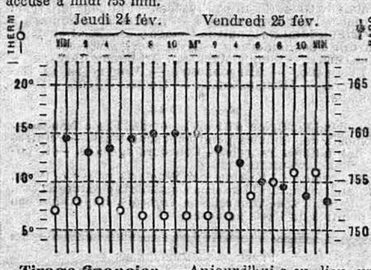

Tirage financier. — Aujourd'hui a eu lieu un tirage d'obligations de la ville de Paris 1904.

Le numéro 364695 gagne 200.000 fr.

Le numéro 318585 gagne 10,000 fr.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 257206 — 239143 — 148458 — 281813 — 263935 — 155299 — 72653 — 306308 — 376163 — 211034.

1,066 numéros sont remboursés au pair.

Une reine de Bohême aux fêtes de la Mi-Carême. — Le comité des fêtes de Paris a eu la délicate pensée de profiter des fêtes de la Mi-Carême pour témoigner à la nation tchèque les sentiments de cordiale fraternité qui animent la population parisienne à son égard.

Dans cette intention, il s'est assuré la collaboration d'un groupe de Tchèques résidant à Paris et qui ont bien voulu se charger de faire venir à Paris une reine, nommée par les Parisiens résidant à Prague, et par les Tchèques ayant visité Paris.

Cette jeune beauté se présentera à Paris en costume national de Bohême. Une délégation importante de notables commerçants de la ville de Prague l'accompagnera.

La délégation arrivera samedi soir par l'express de Strasbourg.

Une tentative de suicide devant la demeure de M. de Max. — Un jeune homme de dix-huit ans, vêtu d'habits corrects, sonnait hier, vers onze heures, 66, rue Caumartin, et demandait à parler à M. de Max. La concierge lui ouvrit la porte; l'inconnu pénétra sous la voûte, sortit un revolver de sa poche, et après avoir fait quelques pas, se tira une balle dans la région du cœur. Les locataires accoururent au bruit de la détonation, et parmi eux M. de Max, qui reconnut tout aussitôt dans le blessé un de ses jeunes amis, M. Jean Gnayser, d'origine autrichienne. Celui-ci venait de s'affaisser dans une mare de sang.

M. de Max, avec l'aide de la concierge, transporta le jeune homme dans une automobile, puis le conduisit à l'hôpital de la Charité, où l'on constata que la blessure était grave. Jean Gnayser avait perdu connaissance.

Il y a environ trois mois, nous a dit à ce sujet M. de Max — c'était, je crois, vers la fin de novembre, — je revenais du théâtre avec quelques camarades, lorsque au coin de la rue Tronchet et du boulevard Haussmann, je fus accosté par un jeune homme coiffé d'une toque de fourrure et qui me demanda en allemand du feu pour sa cigarette. J'acquiesçai à son désir. Levant sur moi des yeux suppliants, l'inconnu me dit alors en français : « Sauvez-moi, j'ai froid, j'ai faim, j'ai quitté mes parents et je suis absolument sans ressources. » Je lui demandai qui il était. Il me répondit en allemand qu'il se nommait Jean Gnayser, et qu'il était d'origine autrichienne. Il avait l'air si pitoyable, que je fus ému et lui donnai les quelques pièces d'argent que j'avais dans ma poche. Il se confondit en remerciements et me demanda la permission de venir me voir. Je lui laissai mon adresse. Le lendemain, Gnayser se présenta chez moi et m'entretint de ses misères.

Fils d'un directeur des forêts et arrivé à Paris seulement depuis cinq jours, il me confia qu'il avait quitté son pays à la suite d'une scène violente avec sa famille qui l'empêchait d'épouser une jeune fille dont il était follement épris et que, las de lutter, ne pouvant vaincre une passion qui lui tenait au cœur, il avait l'intention d'en finir avec la vie. Je lui remontai le moral et je l'engageai à venir me voir au théâtre Sarah-Bernhardt où l'on jouait *Jeanne d'Arc*. Il y alla et me fit, à l'issue de la représentation, des réflexions qui témoignaient d'une vive intelligence et d'une remarquable instruction.

Comparant l'œuvre de Schiller à l'œuvre française, il me vanta, avec des aperçus ingénieux, la supériorité de la seconde. Quelques jours après, il arriva avec un croquis très bien fait. Je l'engageai à se perfectionner dans l'étude du français, et dans ce but, je le recommandai chaudement au directeur d'un institut de langues vivantes. Il y fit en peu de jours des progrès stupéfiants.

Avant-hier soir, vers huit heures, j'étais en train de répéter chez moi lorsqu'on me remit une lettre de mon protégé qui me donnait rendez-vous à l'Hippodrome. J'étais souffrant, je ne pouvais y aller. Je lui fis dire par son propre messager que je l'attendrais chez moi et que je le recevrais volontiers. Vous savez le reste.

D'autre part, M. Tanguy, commissaire de police, s'est rendu au chevet du blessé pour connaître les mobiles de son acte de désespoir. Mais le jeune Autrichien, après avoir fait connaître son identité, a opposé un mutisme obstiné à toutes les questions du magistrat.

Le martyre de Mme Parat. — Les deux sœurs de Mme Parat, Mme Kuntz et Mme Foureau, que le pharmacien de la rue de Vaugirard avait dénoncées comme les mauvaises conseillères de sa femme, ont été entendues hier par M. Boucard, juge d'instruction. Toutes deux ont protesté contre les accusations portées contre elles par Parat. Mme Kuntz reconnaît que sa sœur avait commis une faute avant d'épouser le pharmacien, et que celui-ci le savait avant son mariage; mais elle est persuadée que depuis lors elle n'a jamais trompé son mari et qu'elle a été une épouse fidèle et une mère modèle.

Elle ne voyait plus souvent Mme Parat et elle ignorait les souffrances que lui faisait subir son mari, mais elle savait cependant qu'elle n'était pas heureuse.

Parat, dit-elle, regrettait d'avoir épousé ma sœur, il était devenu ambitieux et il pensait que, s'il faisait un mariage riche, cela l'aiderait dans ses projets. Il fallait donc pour lui, à tout prix, se rendre libre et il poussait sa femme au suicide, n'ayant aucune chance d'obtenir le divorce.

Mme Foureau, l'autre sœur, qui réside en Angleterre, n'a pu donner aucun renseignement au juge. Elle ne voyait sa sœur que très rarement; elle a été même plusieurs années sans trouver l'occasion de se rencontrer avec elle.

Le juge a également entendu l'élève pharmacien qu'employait Parat. Ce témoin a déclaré que Mme Parat restait toujours enfermée dans l'appartement et qu'il ne la voyait jamais.

Un cadavre sous un tunnel. — Des hommes d'équipe ont découvert ce matin, gisant sur la voie, sous le tunnel qui relie la gare de Paris-Denfert à celle du boulevard de Port-Royal, le corps d'un homme âgé d'une trentaine d'années, que les roues d'un train avaient mutilé et écrasé.

Les papiers trouvés dans les vêtements du mort ont permis d'établir son identité : Michel Slousky, sujet russe, élève pharmacien ou employé de pharmacie à Paris.

On ne sait encore si l'on doit attribuer cette mort à un suicide ou à un accident.

Une espionne arrêtée. — On nous écrit de Nancy que dans l'après-midi de jeudi, vers trois heures, une femme assez convenablement vêtue a été appréhendée à l'angle de la rue du Général-Fabvier et de l'avenue de la Garenne, non loin du quartier du 5e hussards, au moment où après avoir eu un court entretien avec un cavalier de ce régiment, elle venait de recevoir des mains de celui-ci un paquet qui fut aussitôt saisi.

Quelques instants plus tard, les policiers saisissaient dans la chambre occupée dans un hôtel meublé formant l'angle des rues de l'Etang et de Villers par la femme en question, nombre de papiers et d'objets divers.

Au cours de cette perquisition, les commissaires spéciaux apprenaient que cette femme, nommée Mariette Lerond, âgée de vingt-cinq ans, avait le matin même emporté une valise qu'elle était allée déposer à Jarville, chez un sieur Théobald Brenk, ouvrier d'usine, à qui elle avait loué une chambre. On alla saisir également cette valise.

Mariette Lerond avait, à de fréquentes reprises, racolé aux environs de la gare des militaires des divers régiments de la garnison de Nancy, s'adressant principalement à ceux qui font partie des sections de mitrailleuses, mettant une insistance particulière à leur demander des détails sur ces engins.

L'un des militaires sollicités, le cavalier Kerkof, du 5e hussards, prévint ses chefs, et la police spéciale organisa une souricière dans laquelle vint se faire pincer Mariette Lerond.

Elle avait été l'objet depuis un certain temps d'une surveillance spéciale de la part des agents du contre-espionnage, qui avaient remarqué ses fréquents passages à la frontière.

Mystérieuse disparition d'une fillette. — Sous ce titre nous avons raconté qu'une enfant de treize ans, Marthe Espéret, fille d'un gardien de la paix, avait disparu après avoir dérobé 40 francs à ses parents. Quelques jours après la fillette écrivait qu'elle était chez les religieuses de l'hôpital de Mussidan (Dordogne).

M. Espéret, père de la fillette, est arrivé hier matin à Mussidan; sous la conduite du maire, il s'est rendu à l'hôpital, où, comme elle l'annonçait dans sa lettre, la jeune Marthe se trouvait hospitalisée.

La fillette fit un premier récit très embrouillé et déclara avoir été enlevée par une dame avec qui elle prit le train à la gare d'Orléans pour Blois et Bordeaux, puis Mussidan.

La dame l'ayant abandonnée à Montpont-sur-l'Isle, la fillette se serait rendue à Lagudal, près de sa tante, puis serait revenue à pied à Mussidan. Or, le père de Marthe déclare qu'elle n'a pas de tante à Lagudal; d'autre part, sur un carnet trouvé dans sa boîte à ouvrage, Marthe aurait écrit : « J'ai été enlevée par M. Cha... — le reste du nom n'est pas lisible — dans une automobile, j'ai inutilement crié; puis j'ai pris le train pour Bordeaux où il m'a abandonnée. »

M. Espéret est reparti avec sa fille pour Paris.

Les religieuses de Mussidan, qui doivent être mises hors de cause, ne peuvent fournir la moindre explication. La supérieure déclare n'avoir ouvert les portes de la maison hospitalière à la jeune Marthe que comme à une abandonnée.

Assassinat d'un facteur. — Un agent de police retraité de Paris, nommé Félicien Leca, habitant Mâcon, s'est rendu hier matin au village de Péronne, à 18 kilomètres de cette ville, et pendant que le facteur receveur Michon lisait une lettre qu'il lui tendait, lui a tiré deux coups de revolver dont l'un l'a atteint au cœur. Michon est mort sur le coup.

Leca accusait Michon d'avoir abusé de sa fille, accusation qui n'est nullement prouvée.

INFORMATIONS DIVERSES

— Demain samedi 26 février, à 5 h. 1/2, à l'Ecole des hautes études sociales, 16, rue de la Sorbonne, conférence de M. René Henry, professeur à l'Ecole des sciences politiques, sur « les Alsaciens », sous la présidence de M. Paul Deschanel, député.

— Lundi, à huit heures et demie du soir, à la salle de la Société de géographie, sous la présidence de M. Paul Deschanel, de l'Académie française, M. René Moulin, rédacteur en chef de la *Revue hebdomadaire*, fera une conférence sur « la Situation actuelle du nouveau régime en Turquie ». Cette conférence est organisée par la Société des amis de l'Orient.

— M. S. Reinach, membre de l'Institut, reprendra son cours à l'Ecole du Louvre lundi prochain 28 février, à cinq heures, dans la galerie Daru.

— Le 22e bal annuel de l'Association amicale des anciens élèves du prytanée militaire de la Flèche aura lieu samedi 5 mars, dans les salons de la Société nationale d'horticulture, 84, rue de Grenelle, sous la présidence d'honneur du ministre de la guerre, qui a fait espérer sa présence.

— A l'université populaire du faubourg Saint-Antoine, le baron de Grandcourt redira sa conférence sur « Un crime de la raison d'Etat sous la monarchie de 1815 », le lundi 28 février, à huit heures et demie du soir, 157, faubourg Saint-Antoine.

— Hier soir a eu lieu au Cercle militaire le banquet annuel des officiers d'administration du service de santé. M. Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, appelé inopinément en province, s'est excusé de ne pouvoir y assister.

Ont été nommés :

Officier de l'instruction publique, M. Caen, conseiller de préfecture de la Haute-Savoie; officiers d'académie, MM. Bouillard, Lavoine, Cabaret et Ducatel, officiers d'administration du cadre auxiliaire.

TRIBUNAUX

M. Lierre et le « Midi socialiste ». — Notre correspondant de Toulouse nous écrit :

Le procès en diffamation intenté par M. Lierre, adjoint au maire de Toulouse, au *Midi socialiste*, s'est terminé par la condamnation de ce dernier.

Après réquisitoire de M. Reverdin qui demande : 1° l'acquittement du *Midi socialiste* dont la bonne foi se présume; 2° la condamnation de Nauze, employé municipal précédemment révoqué, et qui est responsable des accusations qui pèsent sur M. Lierre, le jury rapporte un verdict affirmatif sur toutes les questions, avec circonstances atténuantes.

En conséquence, MM. Brunel, gérant du journal, Vincent Auriol, rédacteur du *Midi socialiste*, et M. Nauze sont condamnés à 50 fr. d'amende, 1 fr. de dommages et les frais.

L'erreur d'un jury. — Nous avons relaté hier les faits à la suite desquels un aubergiste de Chambon (Puy-de-Dôme), François Crégut, comparaissait devant la cour d'assises de Riom, accusé d'avoir provoqué les incendies qui détruisirent le hameau de Bressouleille.

Après l'audition de cinquante-six témoins, aucune charge probante n'ayant été produite, le ministère public abandonna l'accusation. Néanmoins, à la stupéfaction générale, le jury rendit un verdict affirmatif. La cour prononça alors un arrêt déclarant ce verdict recevable dans la forme, mais non au fond, renvoya l'affaire à une autre session en spécifiant qu'aucun des jurés ayant rendu le verdict ne devrait siéger cette fois, et ordonna la mise en liberté immédiate de l'accusé.

Le brigadier empoisonneur. — Les témoins entendus, le commandant Laboubée, commissaire du gouvernement, a prononcé, devant le conseil de guerre de Châlons-sur-Marne, un sévère réquisitoire contre le brigadier empoisonneur Faraco.

Dans son exorde, il évoque l'effroyable hécatombe préparée froidement par l'accusé et dont parlait le dernier témoin. Le commissaire du gouvernement n'admet pas les excuses invoquées par Faraco. Il le considère comme responsable, conscient de la gravité de son acte, et il estime que pour un forfait aussi odieux, la peine capitale n'est pas une expiation trop forte :

Je sais, dit-il, qu'on a contesté le droit de la société à tuer. Je sais que la chute verticale du couperet triangulaire sur une tête de vingt ans est une terrible chose. De même les douze balles du peloton d'exécution. Mais je sais aussi que ces quarante jeunes gens qu'on a failli empoisonner n'avaient rien fait et qu'ils ont failli subir un sort horrible. Je songe à ces quarante familles dans le deuil. Le sentiment public a rendu un verdict impitoyable. Peut-être, messieurs les juges, serez-vous moins sévères. C'est à vous de prononcer!

Me André Hesse a ensuite prononcé en faveur de Faraco une émouvante plaidoirie. Il s'est surtout attaché à présenter son client comme un dégénéré — ainsi que l'atteste le rapport des médecins experts.

La menace du cavalier Thomas le mit dans un tel état d'affolement et de désarroi mental qu'il perdit toute faculté de discernement.

Cela est si vrai qu'il était parti le 23 novembre pour aller demander les deux cents francs à sa famille. Celle-ci les lui aurait certainement donnés puisqu'elle a remboursé cette dette aussitôt qu'elle l'a connue. Eh! bien, au lieu d'employer ce moyen si simple, il se laisse suggestionner par la lecture d'un journal et, pour se tirer d'affaire, il a recours tout justement au moyen qui ne pouvait que le perdre.

A l'aide de lettres de Faraco, Me Hesse s'efforce d'établir que l'accusé a voulu simplement « rendre malade » son créancier Thomas, l'envoyer quelques jours à l'hôpital afin de gagner du temps.

Enfin, après avoir discuté tous les faits, il demande la pitié des juges pour son client.

Celui-ci demande « pardon à tout le monde de son crime » et implore la clémence du conseil de guerre.

Le tribunal se retire dans la chambre de ses délibérations, puis en revient et prononce un jugement par lequel, à l'unanimité, Faraco est reconnu coupable d'avoir voulu empoisonner quarante-deux de ses camarades.

A la majorité, les circonstances atténuantes lui sont accordées.

Par six voix contre une, il est condamné à vingt ans de travaux forcés, à vingt ans d'interdiction de séjour et à la dégradation militaire.

Le médecin dévoyé. — L'audience d'hier devant la cour d'assises de Rouen a été consacrée à l'audition de nombreux témoins. Les médecins entendus ont déclaré que le docteur Bouju ne pouvait pas être considéré comme ayant agi sans aucune conscience, mais que l'alcool avait certainement affaibli ses facultés.

L'avocat général a ensuite commencé son réquisitoire. Il rappelle les paroles du président Roosevelt : « Une nation où les femmes ne veulent plus d'enfants est destinée à disparaître. » L'avocat général parle de la campagne entreprise dans la presse et dans le Parlement pour déférer les actes d'avortement à la police correctionnelle, et dans cet ordre d'idée, du projet préparé par le ministre de la justice.

— Votre décision, déclare-t-il, sera un argument pour ou contre ce projet.

Le ministère public présente ensuite des considérations juridiques sur la gravité du crime du docteur Bouju qui a traîné dans la boue le nom d'une honorable famille soucieuse de l'honneur et du devoir.

Ces derniers mots sont accueillis par des applaudissements.

Enfin l'avocat général flétrit la conduite de la fille Haudrechy. Il continuera aujourd'hui son réquisitoire.

Mme de Beaumont

Pauline de Beaumont, qui a laissé dans l'histoire des femmes dignes de l'attention de la postérité un si touchant et si profond souvenir, est une des figures les plus attirantes de la fin du dix-huitième siècle. Mais son charme est d'une nature tellement rare et tellement délicate, que pour s'essayer à le définir il faut s'y employer avec un esprit de dévotion et de respect.

Cet esprit anima cet après-midi M. André Braunier, qui parlait d'elle à la Société des conférences et donna à sa causerie un mérite qui fut fort apprécié.

Pauline de Montmorin Saint-Hérem naquit en Auvergne, vingt jours avant que vînt au monde à Saint-Malo ce vicomte de Chateaubriand qui devait jouer un si grand rôle dans sa vie. Pendant qu'à l'abbaye de Fontevrault, puis au couvent de Penthémont, on l'accoutumait par cette éducation pleine d'obéissance pour les volontés des parents à « continuer l'abnégation de ses grand'-mères et arrière-grand'-mères et qu'on la dirigeait vers une expérience pareille à celle du passé », Chateaubriand se préparait sans enthousiasme à entrer, par les bénéfices, dans cette carrière semi-ecclésiastique qui était réservée aux cadets de noblesse.

Au sortir du couvent, elle épousa à treize ans le fils d'un ami de son père, François de Beaumont, qui en avait quinze. D'ordinaire, les mariages de cette sorte n'étaient pas heureux; celui-ci le fut moins encore grâce à la dissipation brutale qui caractérisa le jeune mari et qui força Montmorin à menacer plus tard son gendre d'une lettre de cachet, et à consentir à une séparation que la Révolution transforma en divorce.

En 1787, Montmorin devint ministre des affaires étrangères et Pauline fut nommée dame pour accompagner Madame, comtesse de Provence. C'était à cette époque, si l'on en juge par le portrait où Mme Vigée-Lebrun la représente apportant à son père une couronne de roses, une très jeune femme laissant sur ses traits « deviner une âme remuante, inquiète, primesautière et apte pourtant au silence ».

Elle fit des pièces d'apparat du ministère un centre de réunions intimes, un salon où se groupèrent, autour d'elle, son cousin, le poète François de Pange, « qui aima les muses et qui ne cessa d'être leur amant que pour devenir leur ami »; les deux Trudaine, Rulhières, Talleyrand, l'abbé Louis, Mme de Staël, Mme de Krüdner, et plus tard André Chénier.

Si, dans ce groupe, on s'occupait des lettres, on y consacrait la meilleure partie de son temps à parler de la grande chose de la société d'ancien régime, de l'amour.

Pauline aima-t-elle alors? L'abbé Louis peut-être; mais ce fut un sentiment peu profond.

La journée du 10 août vint brusquement interrompre le ministère de Montmorin; sa famille se réfugia à Rouen, ensuite au Theil, puis au château de Passy, entre Sens et Villeneuve, chez Mégret de Sérilly; lui se cacha à Paris; mais il ne tarda pas à être arrêté, fut conduit à l'Abbaye et périt dans les massacres de Septembre.

L'infidélité d'un domestique révéla au Comité de sûreté générale la retraite de la famille de Montmorin. La mère et les enfants, appréhendés, sont dirigés sur Paris; on négligea Pauline, car elle avait déjà, comme l'écrivit plus tard Joubert, l'apparence de « ces êtres fragiles qui semblent n'être retenus dans la vie que par quelques liens prêts à se rompre ».

Mme de Montmorin, son fils Calixte furent guillotinés; Pauline resta à peu près seule au monde. Elle fut recueillie par un vigneron des environs de Villeneuve, Dominique Paquereau.

A quelque temps de là, Joubert ayant entendu conter les malheurs de Mme de Beaumont, vint la voir et lui offrit l'asile de sa maison de Villeneuve. L'amour tout autant que la charité lui dictèrent cette détermination, mais « subtil artiste de ses sentiments, il fit en sorte que cet amour fleurit en amitié ».

Ce fut une amitié d'une nature spéciale, où se trouva le meilleur de l'amour : la communion des pensées et l'énergie de l'inspiration. Joubert dirigeait les lectures de Pauline; Pauline excitait Joubert au travail et donnait à ses travaux la part d'éloges qui lui était nécessaire pour les mener à bien.

Dans Paris qui se reprenait à la vie, une société nouvelle se rassemble autour de Mme de Beaumont, rue Neuve-du-Luxembourg, avec Fontanes, Chênedollé, Molé, Pasquier, Bonald, Guéneau de Mussy. Un jour, Joubert, à la prière de Fontanes, présenta à son cercle Chateaubriand.

De ce jour, la vie de Pauline fut fixée.

Chateaubriand avait, comme elle, trente-deux ans. Physiquement, à ne regarder que l'homme, il était peu séduisant, les épaules hautes, presque bossu et disproportionné; mais quand on avait considéré son front et ses yeux, on ne s'occupait plus de son manque de proportions, et lorsqu'il daignait sourire, on était séduit. Chateaubriand se prit à la grâce languissante de Pauline, derrière laquelle se cachait un esprit solide et de bon conseil; elle subit vite l'effet de sa séduction. Il l'allait voir deux fois par jour se racontait avec chaleur, développait ses idées avec feu et lisait des passages d'*Atala*. Il l'aima; elle l'aima. Mais tandis qu'elle se donnait jusqu'à la mort, lui, le sublime égoïste, se donna pour s'évader bientôt.

Le début de leur liaison fut romanesque.

Tous deux s'enfuirent cacher leur bonheur dans une chaumière à Savigny; ils y restèrent sept mois; sept mois pendant lesquels le grand homme, mettant à profit les hautes qualités intellectuelles de son amie, lui demandait de prendre pour lui les notes nécessaires et de copier les passages dont il avait besoin. Et « les doigts amoureux travaillaient à restaurer le culte »; car c'est au *Génie du christianisme* que Chateaubriand travaillait et dont il lisait à sa collaboratrice et amie Pauline de Beaumont des passages qui la laissaient à moitié pâmée. « Le style de M. de Chateaubriand, confiait-elle à Mme de Vintimille, me fait éprouver une espèce de frémissement d'amour; il joue du clavecin sur toutes mes fibres. »

C'est en vain qu'on lui écrivait : « Vous jouez à vous tuer. » Qu'importe? semblait-elle répondre, pourvu que ce soit pour celui qu'elle aimait. Elle ne sentait pas que Chateaubriand se détachait d'elle et que le prétexte d'aller voir sa femme en Bretagne cachait mal son amour naissant et bientôt absolu pour Delphine de Custine, avec qui il partait à Rome lorsqu'il y fut nommé secrétaire d'ambassade.

Cependant, Pauline se mourait. Bien que Delphine y fût, Chateaubriand n'hésita point à l'inviter à Rome. « Je me sacrifiai à l'espoir de la sauver », a-t-il osé écrire. Le Mont-Dore, où Pauline alla s'ennuyer, ne la guérit point; elle s'achemina vers Rome pour y mourir.

Leurs derniers entretiens furent, de sa part, de suprêmes sacrifices; elle lui donnait de bons conseils, l'engageait à renouer avec sa femme, à mettre de l'ordre dans sa vie morale comme dans sa vie politique et dans sa vie littéraire.

Le 2 novembre 1803, elle s'alita pour ne plus se relever; le 4, elle rendait le dernier soupir en tenant la main de Chateaubriand. — *M. D.*

LIBRAIRIE

Paul le Nomade. — Jules SAGERET

Paul le Nomade, c'est le roman imprévu, amusant, finement observé et décrit, de deux jeunes mariés. Son auteur, Jules Sageret, est désormais classé comme un des plus originaux des humoristes. (Calmann-Lévy.)

Bulletin de la Société astronomique de France.

Sommaire du n° de février : La rencontre avec la comète de Halley, par Camille Flammarion. — Les souvenirs de Tycho Brahé. — Climatologie de l'année 1909, par C. Flammarion. — Lettre de M. Camille Saint-Saëns à M. Camille Flammarion. — Bouquet de la Grye, par Ph. Hatt. — Nouvelles de la science. — Variétés. — Le ciel en mars 1910.

Prix du n° : 1 fr. Abonnement : 10 fr. par an. — Au secrétariat de la Société, 25, rue Serpente, Paris.

AVIS ET COMMUNICATIONS

SECCOTINE COLLE ET REPARE **TOUT**

SPORT

Nous avons donné hier dans le *Petit Temps* les résultats des courses d'Auteuil où le principal steeple, le prix Hungerford (10,000 fr., 4,500 m.), a été gagné de vingt longueurs par le cheval de M. H. de Mumm, Trianon III, très bien monté par Louth. Dans cette épreuve, le cheval de M. Liénart, Eddie, est tombé boiteux, et Feu de Bengale, à M. Dumont, qui finissait second, a reçu une atteinte au-dessus du boulet du membre antérieur gauche.

Dans le prix Linda, Roquelaure, tombé à la rivière des tribunes, a été remonté et a achevé le parcours, mais il n'a pu bénéficier de la troisième place, ayant passé le poteau sept minutes après le premier, alors que le code des courses n'en accorde que cinq. Ce délai est vraiment un peu court, si l'on songe que le jockey a souvent beaucoup de peine à rejoindre son cheval, et peut-être devrait-on remanier le paragraphe 3 de l'article 7 du chapitre X du code afin de ne pas décourager les cavaliers assez énergiques pour remonter leurs chevaux après une chute et défendre ainsi les intérêts des propriétaires, et du public aussi, lorsqu'il s'agit d'une place pour laquelle des paris ont été engagés.

On s'est beaucoup occupé, comme on peut le penser, du nouveau projet de taxe déposé par M. Cochery, qui soulève les protestations unanimes des sportsmen, en raison des conséquences désastreuses qu'une diminution des recettes aux entrées, avec répercussion sur les recettes du pari mutuel, aurait pour les sociétés de courses et particulièrement pour les sociétés de province, qui se verraient privées des subventions sans lesquelles elles ne pourraient vivre.

On a admiré, dans la salle des balances, le portrait, par M. Bressin, de Saint-Caradec, le vainqueur du Grand Steeple-Chase de l'an dernier, monté par Parfrement; ce tableau a été offert par M. Arthur Veil-Picard à la Société des steeple-chases de France. — L. G.

Les représentants des sociétés de courses parisiennes se sont rendus hier chez le président de la République pour l'inviter à assister à la réunion qui sera donnée le dimanche 13 mars à Auteuil, au bénéfice des victimes des inondations.

AÉRONAUTIQUE

LES DIRIGEABLES ET LA PRÉVISION DU TEMPS

La commission de la locomotion aérienne a reçu au Palais-Bourbon M. Alphonse Berget, professeur à l'institut océanographique, qui a exposé l'importance capitale du problème de la prévision météorologique du temps au point de vue de la sécurité de la navigation aérienne.

Après avoir montré l'insuffisance des méthodes actuelles de prévision, il signale à la commission la méthode nouvelle et si originale de M. G. Guilbert, secrétaire de la commission météorologique du Calvados. Cette méthode, tenue à l'écart par nos services météorologiques, a reçu à l'étranger les plus hauts encouragements. Elle permet, grâce à la notion du « vent normal », de prédire avec succès non seulement la route que suivront les dépressions, mais encore leurs variations et les variations ultérieures de l'état de l'atmosphère.

M. Berget a insisté sur le complément de probabilités qu'apporteraient à cette méthode les observations faites sur l'Océan par les paquebots et transmises par télégraphie sans fil. Il a exprimé l'espoir que ces dépêches radiogrammes soient mises aisément à la disposition des services intéressés et montré les applications diverses qui en résulteront, non seulement pour la navigation aérienne à laquelle elles sont nécessaires, mais encore pour la navigation maritime et pour l'agriculture.

La commission a remercié vivement M. A. Berget de ses intéressantes communications et constaté avec lui que l'application de la méthode Guilbert à l'aéronautique militaire est nécessaire et mettrait nos aérostiers à l'abri d'une catastrophe du genre de celle de la perte du dirigeable *Patrie*, en même temps qu'elle leur apporterait une sécurité presque absolue dans leurs ascensions.

LA COUPE GORDON-BENNETT DES SPHÉRIQUES DE 1910

On sait que la Coupe Gordon-Bennett des sphériques doit se disputer cette année en Amérique. L'Aéro-Club d'Angleterre vient d'adresser à M. Cortland Bishop, président de l'Aéro-Club d'Amérique, les engagements de Maurice Egerton et de John Dunville pour cette épreuve.

UN NOUVEAU DIRIGEABLE MILITAIRE ALLEMAND

On annonce de Berlin qu'une société allemande termine en ce moment un dirigeable militaire d'un nouveau type qui sera très vraisemblablement le plus grand croiseur aérien actuellement construit. Ce dirigeable, étudié par le capitaine d'état-major von Krage, détaché au bataillon des aérostiers militaires, aurait la forme d'un torpilleur, et sa quadruple nacelle comporterait quatre grands moteurs de 125 HP, chacun. Il pourra, paraît-il, enlever un équipage de quarante personnes et marcher à l'allure moyenne de 63 kilomètres à l'heure en air calme.

BOXE

EN CALIFORNIE

On télégraphie de Los-Angeles, que Frank Conley aurait battu en quarante-deux rounds, par knock-out, le champion Monte Attel. Le combat comptait pour le titre de champion du monde des poids coq (poids au-dessous de 53 kil. 500).

LE MATCH JEFFRIES-JOHNSON

Il est officiellement décidé que le match entre les boxeurs Jim Jeffries et Jack Johnson, pour le titre de champion du monde de toutes catégories, aura lieu le 4